

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 11
de Votants 26
Quorum 10

Date de convocation : 3 février 2021

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
9 février 2021 - 19 heures**

L'an deux mil vingt et un,
Le 9 février, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous
la Présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, MM. LHERAULT, DUTERTRE, VALLET,
MME COUVRET, MM. ANDRE, FRANCOIS, DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN (arrivée à 19 h 25,
pouvoir à M. LHERAULT avant 19 h25).

ABSENTS EXCUSÉS : MMES GEORGET (pouvoir à M. ANDRE, en visioconférence), VAIL (pouvoir à M.
VALLET, en visioconférence), M. PLESSIS (pouvoir à MME GUILLIN), MME MOUSSET (pouvoir à M.
FRANCOIS, en visioconférence), MM. TRUILLET (pouvoir à M. DUBOIS), MAUFAY (pouvoir à M.
THIROUARD), POLICE (en visioconférence), M. CONON (pouvoir à M. DUBOIS, en visioconférence),
MMES PICHON-COEURJOLY (pouvoir à M. THIROUARD, en visioconférence), TURMEL, LE GREZAUSE
(pouvoir à MME COUVRET, en visioconférence), PIGEOT (pouvoir à M. DUTERTRE, en
visioconférence), M. MIGNOT (pouvoir à MME COUVRET, en visioconférence), MMES LAUNAY
(pouvoir à M. ANDRE, en visioconférence), CREMADES (pouvoir à MME GUILLIN, en
visioconférence), M. DENECHAUD (pouvoir à M. FRANCOIS, en visioconférence), MME RICHON
(pouvoir à M. VALLET).

ABSENT : M. LEMOINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME GUILLIN.

*Monsieur le Maire a rappelé les conditions particulières de tenue des assemblées liées à l'état
d'urgence : quorum réduit au tiers des membres en exercice, soit 10 pour le Conseil municipal de Val-
au-Perche et chaque membre présent peut avoir jusqu'à deux pouvoirs.*

1. Désignation d'un secrétaire de séance

En l'absence de Mme GEORGET, Mme GUILLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance, à
l'unanimité.

La séance étant ouverte, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour du point
suivant : choix des entreprises pour les travaux d'aménagement d'une école de musique.

2. Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 19 janvier 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

3. Bâtiments – Travaux – Voirie – Habitat

3.1 choix des entreprises pour les travaux à réaliser dans le local commercial sis 21, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes pour les travaux d'aménagement de ce local :

LOCAL COMMERCIAL (TVA 20 %)			
Nature	Montant HT	Montant TTC	Entreprise
Gros œuvre	7 300,00 €	8 760,00 €	Ragot Vincent
Modification de façade	4 560,00 €	5 472,00 €	Ragot Vincent
Plâtrerie cloison sèche	6 842,00 €	8 210,40 €	Ragot Baptiste
Flocage plafond	1 614,00 €	1 936,80 €	I.F.S
Menuiserie	8 926,00 €	10 711,20 €	Haincourt
Plomberie cuisine	5 258,00 €	6 309,60 €	Deschamps Bruno
Electricité cuisine	6 460,25 €	7 752,30 €	Elect Service du Perche
Carrelage	6 351,50 €	7 621,80 €	Ragot Baptiste
Peinture	3 135,52 €	3 762,62 €	Daigneau
Plaques Inox - cuisine	1 260,00 €	1 512,00 €	Métaux du Perche
Mission SPS	1 579,50 €	1 895,40 €	SOCOTEC
TOTAL	53 286,77 €	63 944,12 €	
LOGEMENT (TVA 10 %)			
Plomberie sanitaires	3 791,61 €	4 170,77 €	Deschamps Bruno
Electricité	4 336,00 €	4 769,60 €	Elect Service du Perche
TOTAL	8 127,61 €	8 940,37 €	

3.2 choix des entreprises pour les travaux à réaliser pour l'école de musique

Arrivée de Mme MOULIN à 19 h 25.

Pour permettre l'aménagement d'une école de musique dans les locaux de l'ancienne école privée situés rue de la Croix au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Nature	Montant HT	Montant TTC	Entreprise
Gros œuvre	560,00 €	672,00 €	Triboté
Sanitaire	11 119,25 €	13 343,10 €	Deschamps Bruno
Menuiserie	6 214,00 €	7 456,80 €	Haincourt

3.3 autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Nogent-le-Rotrou pour le dépôt de conteneurs à textile « Le Relais »

Afin d'assurer la collecte des textiles sur la commune, le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature d'une convention tripartite avec le SICTOM de Nogent-le-Rotrou/Le Relais et la Commune.

Deux nouveaux conteneurs seront ainsi installés : l'un au point de tri « La Boulaie » à La Rouge, l'autre au point de tri « rue du Stade » au Theil-sur-Huisne.

3.4 approbation du bornage du chemin de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre

Pour permettre la régularisation du tracé du chemin de la Cirotière à Saint-Agnan-sur-erre et améliorer la desserte de ce hameau, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de bornage réalisé en fin d'année dernière avec les propriétaires riverains concernés.

4. Services techniques

4.1 convention d'entretien des espaces verts avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Orne

Dans le cadre d'un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Orne, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature d'une convention pour l'entretien des espaces verts du Centre de Secours de la Commune par le personnel communal. L'entretien annuel est évalué forfaitairement à 1 695 € (113 heures X 15 €) et sera remboursé par le SDIS.

5. Environnement

5.1 renouvellement de l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de l'Orne pour 2021

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion pour 2021 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) moyennant le paiement d'une cotisation de 1 086.23 € qui permet de valoriser l'action des piègeurs habilités par la Préfecture.

6. Police municipale

6.1 campagne de stérilisation des chats errants

Face à la multiplication des chats errants vivant en groupe sur le territoire de la Commune et compte-tenu des nuisances occasionnées (bruits, odeurs...), le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la SPA en vue de mettre en place une campagne de stérilisation.

7. Informations diverses :

- Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2021, Monsieur le Maire fait savoir que M. Dominique PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement, a été désigné pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement des Eaux du Bassin de L'Huisne.
- Monsieur le Maire a donné connaissance du courrier de réponse du Président du Conseil Départemental de l'Orne suite à l'élagage des arbres le long de la déviation : une rencontre est prévue avec un représentant du service compétent territorialement.
- Monsieur le Maire informe les membres, suite aux chutes de débris sur la voie publique, de la prise d'un arrêté de péril concernant l'ancienne usine ABADIE située à l'entrée du Theil-sur-Huisne. Une expertise doit avoir lieu prochainement par un cabinet désigné par le Tribunal Administratif pour déterminer les mesures d'urgence à mettre en œuvre par le propriétaire des lieux.

8. Questions diverses :

- Mme COUVRET, Conseillère municipale, s'interroge sur le devenir du projet de surface commerciale. Mme GUILLIN, Adjointe en charge du Commerce, fait savoir que la Commune a relancé le groupe Super U dans un contexte économique qui n'est pas propice. A défaut, d'autres enseignes seront contactées.
- Mme LE GREZAUZE, Conseillère municipale, demande où en sont les démarches pour l'accueil de nouveaux médecins. Monsieur le Maire fait savoir que la Commune est toujours dans l'attente d'une réponse du cabinet en charge de ce dossier au Conseil départemental.
- Interrogé par M. ANDRE sur la mise en œuvre du plan neige et compte-tenu des conditions météorologiques, M. LHERAULT, Adjoint en charge de la Voirie, informe les membres de son déclenchement très probable le lendemain matin.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, signale des problèmes de circulation dans le chemin de Chartrage au Theil-sur-Huisne sur la portion en double sens. La commission ad-hoc étudiera les solutions possibles.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 05.

Fait et délibéré ce jour,
La secrétaire de séance,

Mme Anne GUILLIN

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

